

Le ministère de la santé a décidé de se réintéresser aux professions d'aide-soignant-e et d'auxiliaire de puériculture. La DGOS a été chargée de convoquer un groupe de travail à ce sujet. Ce groupe s'est réuni le 26 mai et 2 juillet 2015, dans un cadre pompeux de réingénierie des métiers. Les AMP (aide médico psychologique) en sont exclus du fait qu'ils ne relèvent pas du secteur sanitaire. C'est donc un chantier qui s'ouvre spécifiquement sur ces deux métiers.

Aides-soignant-es, Auxiliaires de puériculture Rien de neuf sous le soleil !

Vous avez dit réingénierie ?

C'est donc sur l'unique question de l'adaptation de ces deux métiers que le ministère s'engage. En effet, s'il est nécessaire d'évaluer et d'anticiper les évolutions des métiers, il n'en est pas moins nécessaire de les reconnaître.

Dans ce domaine, nous en sommes encore loin malgré de continuelles revendications syndicales sur la reconnaissance, entre autre, de ces deux professions de catégorie C.

Toujours pas de rôle propre et surtout toujours pas de véritable reconnaissance par la rémunération. Pour SUD, c'est là que se situe la vraie urgence !

Adapter les métiers à quoi ?

Effectivement, les changements voulus par le ministère sont bien là: baisse des effectifs, restructuration des établissements, casse des 35h, et surtout glissement de tâches... La volonté affichée est bien d'adapter les professions d'aide-soignant-e et d'auxiliaire de puériculture suite à divers constats que le ministère taxe d'«évolutions» et qui s'inscrit dans la dynamique des métiers intermédiaires.

C'est une nouvelle étape dans le glissement des tâches, pour le ministère, afin de tester jusqu'où ils peuvent aller.

Bien sûr tout ça, sans repenser la rémunération de ces deux professions.

La réingénierie, une défiance pour SUD

SUD a refusé de participer aux groupes de travail sur la réingénierie des métiers et va continuer à le faire.

Pourquoi ?

Parce qu'ils occultent la question de la rémunération qui pour nous est la seule et véritable reconnaissance des métiers.

Aujourd'hui les métiers du sanitaires restent les métiers où les salaires sont les plus bas. C'est un secteur hautement féminisé et sur ce plan là, l'inégalité salariale persiste !

Parce qu'ils s'attachent à travailler sur la question des compétences et pas sur celle de la qualification qui garantit à travail égal, salaire égal.

C'est une porte ouverte sur l'individualisation du salaire dont on sait très bien qu'elle ne profitera pas aux travailleuses et travailleurs, bien au contraire.

SUD ne participera donc pas à ce groupe de travail mais restera vigilant sur le devenir de ces discussions au Haut Conseil des Professions Paramédicales et au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière.

SUD vous tiendra informé des résultats de ces discussions et continuons à porter la revendication d'une reconnaissance des carrières par la rémunération.



Union syndicale
Solidaires

Fédération Sud Santé-
Sociaux
"Solidaires - Unitaires -
Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 PARIS
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet :
www.sudsantesociaux.org

Paris, le 02 juillet 2015